

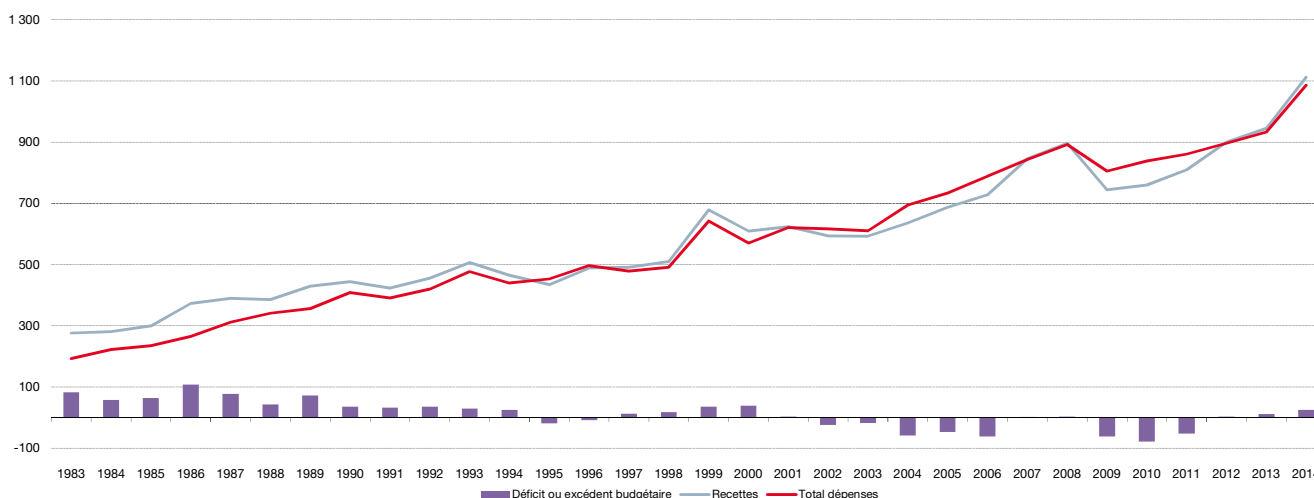
Les Finances publiques sont abordées à travers la présentation du Budget de l'Etat et du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC). L'un comme l'autre ont connu une année 2014 positive, avec un budget excédentaire et en développement, et une progression de la valeur du FRC (+4,7 %).

1/ Budget

Pour la 3^e année consécutive, le budget de l'Etat est excédentaire. L'augmentation plus importante des recettes (+17,6 %) que des dépenses (+16,4 %) a accru cet excédent qui a plus que doublé par rapport à 2013 (25,7 M€ contre 12,1 M€ en 2013).

	2010	2011	2012	2013	2014	Evol
Recettes	760,1	809,3	900,1	945,1	1 111,4	17,6%
Dépenses ordinaires	636,1	654,5	662,7	664,3	697,2	5,0%
Dépenses d'équipement	202,1	206,6	233,7	268,8	388,5	44,5%
Total dépenses	838,2	861,1	896,4	933,0	1 085,7	16,4%
Déficit ou excédent	-78,1	-51,8	3,7	12,1	25,7	

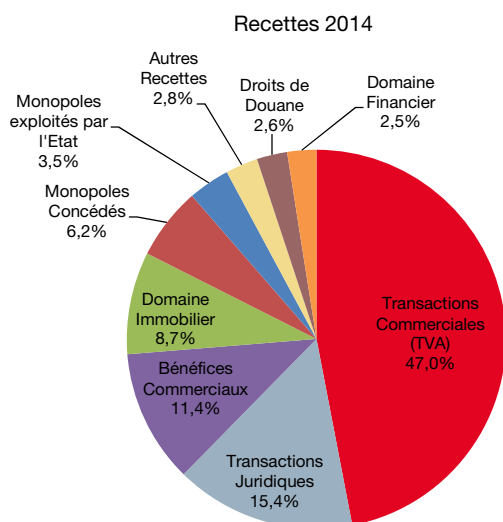
en millions d'euros courants



2/ Recettes

Les recettes définitives de l'exercice s'élèvent à 1 111,4 M€ contre 945,1 M€ l'an dernier (+166,3 M€, soit +7,6 %). Elles sont constituées de 849,1 M€ de recettes fiscales (+153,1 M€, soit +22,1 %) et de 262,4 M€ d'autres recettes (+ 3,2 M€, soit + 5,3 %).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evol
Transactions Commerciales (TVA)	369,9	373,9	383,1	424,6	461,0	521,9	13,2%
Transactions Juridiques	83,1	92,4	104,8	108,1	122,1	171,1	40,1%
Bénéfices Commerciaux	63,2	79,2	95,5	120,0	84,7	126,3	49,2%
Domaine Immobilier	82,2	77,6	80,9	91,0	87,7	97,1	10,6%
Monopoles Concédés	41,0	42,4	41,4	42,6	62,9	68,6	9,1%
Monopoles exploités par l'Etat	36,8	36,6	38,1	39,0	38,0	39,4	3,8%
Autres Recettes	22,5	21,9	27,1	28,3	34,8	30,7	-11,8%
Droits de Douane	28,2	27,0	27,6	29,4	27,4	28,9	5,4%
Domaine Financier	17,3	9,1	10,9	17,1	26,6	27,4	3,2%
Total	744,2	760,1	809,3	900,1	945,1	1 111,4	17,6%



Transactions commerciales : la taxe sur la valeur ajoutée ;

Transactions juridiques : les droits de mutation, les droits sur les autres actes civils et administratifs, les taxes sur les assurances ;

Domaine immobilier : l'ensemble des revenus des immeubles à usage locatif et les recettes des parkings publics ;

Bénéfices commerciaux : l'impôt sur les bénéfices ;

Monopoles concédés : les redevances concernant les monopoles dont les principaux sont la Société des Bains de Mer, Monaco Telecom, la Société Monégasque d'Électricité et du Gaz, la SAM d'Exploitation des Ports de Monaco ;

Monopoles exploités : les recettes concernant la Régie des Tabacs, de l'Office des émissions de timbres-poste, des Postes-télégraphes ;

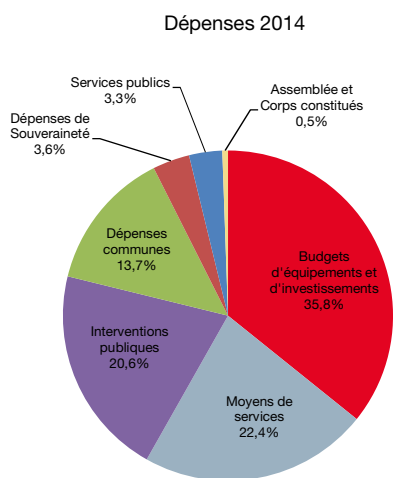
Autres recettes : les produits et recettes des services administratifs, les droits de consommation ;

Droits de douane : les droits de douane ;

3/ Dépenses

Les dépenses de l'Etat augmentent de 16,4 %. Cette croissance est principalement due à l'augmentation des budgets d'équipement et d'investissements (+44,5 %) qui représentent 35,8 % des dépenses.

	2010	2011	2012	2013	2014	Evol
Budgets d'équipement et d'investissements	202,1	206,6	233,7	268,8	388,5	44,5%
Moyens des Services	222,0	225,8	229,9	237,3	243,2	2,5%
Interventions publiques	205,6	212,7	215,6	202,4	224,1	10,7%
Dépenses communes	135,2	136,7	141,6	148,8	149,2	0,3%
Dépenses de Souveraineté	37,9	38,8	35,1	35,7	39,5	10,5%
Services publics	30,9	35,4	35,4	34,8	35,4	1,8%
Assemblée et Corps constitués	4,5	5,1	5,0	5,2	5,9	12,2%
Total	838,2	861,1	896,4	933,0	1 085,7	16,4%



Équipement et investissements : dépenses de gros travaux, de matériel d'équipement, et d'acquisitions d'immeubles. Elles concernent l'équipement routier, culturel, portuaire, urbain, sanitaire et social, administratif, sportif... ;
Moyens des Services : dépenses de fonctionnement directement engagées par les Départements et les Services administratifs ;
Interventions publiques : aides, subventions versées et politiques publiques menées par le Gouvernement. On y trouve la dotation communale, les subventions aux Établissements Publics, les aides versées dans les domaines international, éducatif et culturel, social et humanitaire, sportif, économique et aux manifestations ;
Dépenses communes : dépenses gérées de façon commune par certains Services au profit de tous les Services : charges sociales, nettoyage des locaux, dépenses d'eau, gaz, électricité, assurance des bâtiments domaniaux, matériel informatique des Services administratifs... ;

Services publics : dépenses de nettoyage de la ville, de collecte et d'incinération, d'éclairage public, de consommation d'eau, de transports publics... ;

Assemblées et Corps constitués : dépenses relatives aux Conseil National, Conseil Économique et Social, Conseil d'État, Commission Supérieure des Comptes, ...

4/ Le Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC)

Créé par la Constitution de 1962, le Fonds de Réserve Constitutionnel est la réserve, le « bas de laine » de l'État monégasque. C'est une entité comptable autonome, disposant d'un patrimoine propre et jouissant d'un statut particulier.

Les produits sont constitués, d'après la Constitution, de l'excédent des recettes sur les dépenses constaté après la clôture de l'exercice budgétaire ainsi que (Ordonnance Souveraine n°3 981 du 29/02/1968) des produits de la gestion financière, de la gestion immobilière, des ventes des biens meubles ou immeubles. De même, sont incorporées au FRC les plus-values résultant de la réalisation d'actifs ou de la réévaluation des biens mobiliers et immobiliers.

Les dépenses comprennent, d'après la Constitution, l'excédent des dépenses sur les recettes constaté après la clôture de l'exercice budgétaire ainsi que (Ordonnance Souveraine n°3 981 du 29/02/1968) les charges de la gestion financière, de la gestion immobilière, les achats de biens meubles ou immeubles et les moins-values dégagées par la réalisation ou la dépréciation de ces biens.

A fin décembre 2014, le montant de l'actif du Fonds de Réserve Constitutionnel se situe à environ 4,6 Mds €.

	2010	2011	2012	2013	2014	Evol
Partie Liquide	2 070	1 920	1 985	1 972	2 157	9,4%
Or	196	225	230	159	181	13,8%
Partie Illiquide	1 933	2 047	2 026	2 241	2 238	-0,1%
Total	4 199	4 192	4 241	4 372	4 576	4,7%



La partie « disponible » (liquide) est composée de titres de placements financiers et de disponibilités bancaires ;
 La partie « illiquide » est majoritairement composée d'immeubles. La réévaluation des biens immobiliers se fait selon l'évolution de l'indice de la construction BT01.

Ce Focus présente les **Finances publiques** de la Principauté, recettes et dépenses ainsi que le Fonds de Réserve Constitutionnel. Sauf mention contraire, toutes les données sont exprimées en millions d'euros.

Source : Direction du Budget et du Trésor.



INSTITUT MONÉGASQUE DE LA STATISTIQUE
 ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
 9 rue du Gabian
 98000 MONACO
www.imsee.mc



ISSN-L 2311-4835